

Sortie baignade en accueil collectif de mineurs - fiche d'organisation

PLAGE SURVEILLEE DE : DATE : / /

STRUCTURE ORGANISATRICE (nom et ville) :

LIEU DE SEJOUR OU DU CAMP :

RESPONSABLE DE LA SORTIE BAINNADE PRESENT SUR LE SITE :

FONCTION : N° DE TELEPHONE :

ARRIVEE A :h..... DEPART PREVU A :h..... EFFECTIF TOTAL DES ENFANTS : DE L'ENCADREMENT :

N° de saisie
Cadre réservé,
ne rien inscrire

CONSTITUTION DES GROUPES POUR LA BAINNADE

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nom de l'animateur responsable		Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme
MOINS DE 6 ANS NON NAGEURS Couleur des bracelets : rouge préconisé	Liste des enfants	1	1	1	1
		2	2	2	2
		3	3	3	3
		4	4	4	4
		5	5	5	5

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nom de l'animateur responsable		Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme
MOINS DE 6 ANS NAGEURS Couleur des bracelets : jaune fluo préconisé	Liste des enfants	1	1	1	1
		2	2	2	2
		3	3	3	3
		4	4	4	4
		5	5	5	5

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nom de l'animateur responsable		Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme
6 ANS ET PLUS NON NAGEURS Couleur des bracelets : orange fluo préconisé	Liste des enfants	1	1	1	1
		2	2	2	2
		3	3	3	3
		4	4	4	4
		5	5	5	5
		6	6	6	6
		7	7	7	7
		8	8	8	8

		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4
Nom de l'animateur responsable		Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme	Mr Mme
6 ANS ET PLUS NAGEURS Couleur des bracelets : bleu préconisé	Liste des enfants	1	1	1	1
		2	2	2	2
		3	3	3	3
		4	4	4	4
		5	5	5	5
		6	6	6	6
		7	7	7	7
		8	8	8	8

LISTE DES ENFANT(S) AVEC SURVEILLANCE RENFORCEE*, EFFECTIF :

Nom de l'animateur responsable		Enfant	Observations
Couleur des bracelets : violet préconisé	Mr Mme		
	Mr Mme		
	Mr Mme		

LISTE DES ENFANTS QUI NE PARTICIPENT PAS A LA BAINNADE, EFFECTIF :

Nom de l'animateur responsable		Liste des enfants
Couleur des bracelets : vert fluo préconisé	Mr Mme	

* Handicap, épilepsie, problème de santé : un animateur pour un enfant.

Date et signature du responsable de la baignade présent sur le site :

Je connais la conduite à tenir en cas d'urgence et m'engage à me conformer aux prescriptions et consignes de sécurité et d'organisation données par le surveillant de baignade.

Bienvenue sur les plages du Jura :

les trois plages du lac de CHALAIN, DOUCIER, la PERGOLA et le DOMAINE de CHALAIN ; la plage municipale du lac de CLAIRVAUX ; les trois plages du lac de VOUGLANS, BELLECIN, le SURCHAUFFANT et la MERCANTINE ; la plage du lac des ROUSSES et celle du lac de LAMOURA. Toutes ces plages sont surveillées pendant la saison estivale aux horaires indiqués.

QUELQUES CONSIGNES A RESPECTER

La baignade est exclusive de toute activité avec palmes, masque, tuba etc. Avec un matériel spécifique, c'est une autre activité qui doit être encadrée par du personnel qualifié. Les plongeurs sans encadrement qualifié et les apnées sont interdits.

Les brassards sont recommandés pour les non-nageurs, adaptés aux bras des enfants, munis d'un marquage CE et suffisamment gonflés.

La baignade nécessite une surveillance constante. Elle est réglementée par la fiche 2.1 de l'arrêté du 25 avril 2012 (ci-dessous).

Famille d'activités	Baignade
Type d'activités	Activité de baignade exclusive de toute activité aquatique faisant appel à des matériels spécifiques (palmes, masque, tuba, etc.).
Lieu de déroulement de la pratique	Piscine ou baignade aménagée et surveillée conformément aux dispositions des articles A. 322-8 et A. 322-9 du code du sport.
Public concerné	Tous les mineurs.
Taux d'encadrement	Outre la présence de l' <u>encadrant</u> , est requise la présence d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente de l'accueil : — dans l'eau, pour cinq mineurs si les enfants ont moins de six ans ; — pour huit mineurs si les enfants ont six ans et plus. Lorsque la baignade se déroule dans une piscine surveillée, pour des groupes constitués d'au plus 8 mineurs âgés de 12 ans et plus et sous réserve d'un accord préalable entre l'encadrant et le directeur de l'accueil, la baignade peut être organisée hors de la présence sur place d'un animateur membre de l'équipe pédagogique permanente.
Qualifications requises pour encadrer	L' <u>encadrant</u> de l'activité est responsable de la sécurité et de l'organisation des sauvetages et des secours de la piscine ou de la baignade. Il satisfait aux conditions de qualifications prévues par l'article A. 322-8 du code du sport (posséder le MNS ou le BNSSA).

L'encadrant est le surveillant en poste sur la plage (MNS ou BNSSA)

Il faut différencier les groupes : baigneurs/non baigneurs, nageurs/non nageurs, moins de 6 ans/six ans et plus. Chaque animateur surveille son groupe (au plus 5 ou 8 enfants). Pour les enfants handicapés, épileptiques ou sujets à d'autres problèmes de santé et autorisés à se baigner, il est recommandé de prévoir un animateur responsable par enfant.

La présence des surveillants ne décharge pas les animateurs de leurs responsabilités. Le surveillant surveille l'ensemble de la zone délimitée, les animateurs animent et surveillent leur groupe en comptant régulièrement les enfants.

Matériel obligatoire : moyen de communication, trousse de secours, protection solaire.

Une fois sur le site :

- Signaler la présence du groupe au surveillant, s'informer des consignes de sécurité (zone de baignade, profil de la plage, profondeur, température etc.) et les donner aux enfants.
- Faire les groupes et compléter la fiche d'organisation. Vérifier que tous les enfants sont inscrits et répartis dans les groupes. Transmettre le double (exemplaire jaune) au surveillant.
- Distribuer les bracelets de couleur qui permettent d'identifier les enfants par catégorie.
- **Faire entrer les enfants progressivement dans l'eau** (douche recommandée), surtout lorsqu'elle est froide et qu'ils ont été exposés au soleil. Animer la baignade, être attentif aux réactions et au comportement des enfants (peur de l'eau, froid, signes de fatigue). Alternier des baignades de 15 ou 20 minutes avec des jeux dans l'eau et des temps de pause hors de l'eau.
- Ne pas céder aux demandes des enfants au détriment de la sécurité. Prévenir immédiatement le surveillant en cas d'incident ou d'accident.
- Après la baignade, regrouper tous les enfants, s'assurer que tous sont présents et signaler le départ du groupe au surveillant de la plage.

Adresses et téléphones utiles :

- **Appel d'urgence européen** : 112 - **Pompiers** : 18 - **Gendarmerie** : 17
- DDCSPP du Jura : 03 63 55 83 00 (heures bureau), ddcspp@jura.gouv.fr (8 rue de la préfecture, BP 10634, 39021 LONS-LE-SAUNIER).
- En cas d'urgence absolue en dehors des heures d'ouverture des bureaux, week-ends et jours fériés : 03 84 86 84 00.
- Répondeur DDCSPP : 03 63 55 83 31.

Ce document est téléchargeable sur www.jura.pref.gouv.fr (Politiques publiques / Jeunesse, sports et vie associative).